

### **1: Modération du trafic, vitesses vélos admis...**

Comme déjà signalé, les ZONES 30. restent éparpillées, limitées pour la plupart au strict minimum devant les écoles, ce sont des tronçons de rue, la sensibilisation du conducteur est donc faible, il ne les perçoit pas et le peu d'aménagement ne l'amène pas à les respecter.

Nous proposons un aménagement rapide avec des panneaux et marquages :

- **Z30** à élargir dans tout le quartier entre l'école normale et la N6.
- **Z30** entre tout le quartier N533, N6 gare et inclure rue d'Ecaussinnes
- Henripont, Ronquières, Steenkerque et Petit-Roeulx: il n'y a que le minimum en Z30 càd devant les écoles: élargir en quartier de Z30
- A Henripont mettre en **Z30** la portion de N533 à hauteur du village.
- Mettre en limitation de vitesse **70km/h maximum** la route principale vers **Petit-Roeulx et Steenkerque.**
- L'adaptation en **SUL** des rues à sens unique : le marquage au sol n'est pas partout utilisé or il permet une bonne visibilité de l'espace:
  - par exemple revoir : rue des postes croisement rue de l'enseignement, marques au sol et mettre un potelet de sécurisation pour éviter que la voiture venant de la rue des Postes et tournant à G ne se mette trop sur sa G.... espace nécessaire pour le cycliste
  - revoir SUL de la rue E Etienne: améliorer la sécurité à l'entrée car les voitures en descente et voulant tourner à gauche, se déportent assez bien sur la gauche ....ce qui ne laisse que peu de place au cycliste prenant cette rue en SUL: il semble nécessaire de mettre un marquage au sol . La commune nous avait indiqué que le marquage au sol était prévu dans le plan marquage 2017....

- **Chemin du Pont** : la route est bien trop large pour le respect du 50km/h et la largeur est suffisante pour des pistes et/ou BCS de part et d'autre, c'est l'occasion d'essayer un aménagement de cette voirie. Nous observons aussi qu'aucun espace piéton n'est réalisé, il est nécessaire de leur donner un espace également.

- **Quartier Rey** : merveilleux accès possible, pour peu d'aménagements, entre la N6 et la rue de la Bienfaisance, via le quartier de **l'Ecrin Vert** : 1 passage de 10 m, accessible actuellement aux piétons, à aménager pour l'être aussi pour le cycliste.

<http://brainelecomte.gracq.org/laction-parcours-des-points-noirs-le-16-octobre-2019>

## 2: Avenue du Marouset , entre Torine et le Giratoire des étangs

[brainelecomte.gracq.org/sites/default/files/fiche3.pdf](http://brainelecomte.gracq.org/sites/default/files/fiche3.pdf)

En résumé : **3 possibilités se présentent : un marquage de piste descendante ou une piste en double-sens ou deux pistes en double sens.**

Le choix de la double piste nécessite d'élargir la piste actuelle.

Le choix de la piste simple en descente nécessite d'effectuer le retrait des oreilles de trottoir, et de retirer du stationnement en bas.

La piste simple descendante pourrait être située entre le trottoir et le stationnement des voitures mais dans ce cas il est nécessaire de rénover l'asphaltage qui est d'autant plus dégradé qu'il se situe près du trottoir ou des bas côtés.

Si elle est envisagée entre le stationnement et la bande de circulation, l'asphaltage devrait à terme également être rénové et un espace suffisant doit permettre de ne pas être heurté par les portières de voitures d'un côté et par la circulation de l'autre : zones de sécurité + éléments physiques de séparation par rapport au flux automobile.

Le choix de deux double-piste évite des traversées inutiles pour quelques centaines ou dizaines de mètres, selon le trajet souhaité, tout en restant dans la légalité.

Notons la nécessité de prêter une attention à la réinsertion du cycliste dans la circulation en fin de parcours.

Et de prêter une attention à créer une place pour le piéton, là où elle manque.

Nous précisons que la possibilité d'utiliser la voie du tram est intéressante mais reste parallèle à une pratique quotidienne.

Ex. d'aménagement temporaire à adapter : effectuer des marquage en jaune :



### - Traversées piétonnes et cyclistes Avenue du Marouset

Suite aux points-nœuds installés, il est proposé aux cyclistes venant de la voie du tram

vers le centre, à hauteur des étangs, de traverser la route et de rejoindre les chevrons notés sur la zone du parking.

Exemple de traversée mieux sécurisée, à adapter, dans le cas du choix des pistes de part et d'autre de l'avenue



#### **4: Pistes des deux côtés N6 rue de Mons**

- **Rue de Mons, entre chaussée de Mons et rue C. Mahieu**: danger de la circulation plus intensive sur cette voirie régionale, en principe 50km/h, et 30 devant les écoles. Un aménagement de pistes par du marquage est réalisable rapidement.

**5: N6 – Feux tricolores** : Placement de panneaux B22 ou B23 et Placement de SAS au sol: en lien avec notre travail de signalement fiche 13

<http://brainelecomte.gracq.org/sites/default/files/extranet/fiche13.pdf>

**6 : Rue de Bruxelles** : : à hauteur de Mr Bricolage, vers le centre, une attention particulière devrait être portée à la réinsertion des nombreux cyclistes sur la chaussée.

Les automobilistes devraient être mieux informés du fait que la piste cyclable s'interrompt et que des cyclistes peuvent "se rediriger sur la chaussée puisque la piste s'arrête. Un panneau et des marquages pourraient améliorer la prise en compte de la réinsertion.

Les cyclistes devraient bénéficier d'un aménagement adéquat, actuellement la piste aboutit sur l'avaloir et le filet d'eau, sans prévenir ! Aucun marquage d'attention ou de réinsertion n'existe.

Ceci bien sûr, nous le proposons en attendant les pistes correctes de part et d'autre de la rue, continues et avec des espaces de sécurité, jusque, et à partir des feux tricolores.

En attendant aussi une refection de la piste de, et vers Tubize où certaines tronçons n'ont aucune marge de sécurité entre la piste et le stationnement ni entre la piste et la chaussée.